



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12.12.2018 / No : 42 / 2018

Ouverture : 20:00
primaire

Local : Salle polyvalente - assemblée

Présidence	Christian Roth
Secrétaire municipal	Daniel Felley
Rédacteur du PV	Daniel Felley
Membres présents	Nicolas Dupont Alain Hugo Stéphane Moix Sébastien Rhoner Gérard Birrer Samuel Veuthey

Invités présents Environ 90 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Il donne connaissance des éléments suivants :

- la population à ce jour est de 6'020 personnes domiciliées, dont le 65 % représente la population suisse et le 35 % la population étrangère répartie en 61 nationalités, ce qui témoigne d'une parfaite intégration de cette population.
- la visite pastorale, en collaboration avec la Paroisse catholique, de l'évêque, Mgr Jean-Marie Lovey;
- l'obtention du label "Valais Excellence" par les entreprises Visa SA et Mega SA. Il transmet ses félicitations à leurs patrons, MM. Cyrano Vouillamoz et Christophe Maret;
- la possibilité pour les citoyens d'être abonnés à l'application Cnoté permettant de recevoir des informations importantes liées à la vie de la Commune;
- l'obtention des labels "Cité de l'Energie Gold" et "Commune en santé", lequel a été remis officiellement au Conseil communal à l'occasion du Forum économique;
- la démission de M. Yves Roduit et l'engagement au sein de l'équipe des Travaux Publics de M. Marcel Montet et de Mlle Laura Di Lorenzo à l'Administration;
- l'engagement de M. Gabriel Grand comme maître de sport auprès des écoles;
- l'aménagement de locaux dans les sous-sols de la salle polyvalente;
- l'installation de 10 unités de Twin pour la récupération de déchets alimentaires;
- l'inauguration du nouveau véhicule des pompiers;
- le brillant succès de la Fête de l'Abricot "New Look";
- la fin des travaux de construction du rond-point à l'Avenue de la Jonction;
- la constitution de l'Association des Magistrats;
- le succès du Forum économique et du Forum Santé & Précarité;
- la fin des travaux de l'agrandissement de la STEP prévue au plus tard pour fin avril 2019.

Ordre du jour de la séance :

- 42.01. Protocole de l'Assemblée Primaire du 13 juin 2018
- 42.02. Budget 2019
- 42.03. Approbation du budget 2019
- 42.04. Plan financier 2019-2022
- 42.05. Règlement relatif à l'organisation communale en cas de situations particulières et extraordinaires
- 42.06. Divers

42.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13 JUIN 2018

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.
Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

42.02 BUDGET 2019

Le Président commente les comptes de fonctionnement de la gestion ordinaire et des Services autofinancés.

Il donne des renseignements sur l'évolution des salaires en anticipation des départs à la retraite de plusieurs collaborateurs en 2021 et 2022.

Il fait savoir que sur 71 apprentis en activité sur le territoire communal, la Commune en forme 12 au sein de ses différents Services, soit environ 17 %.

Il donne connaissance des principaux investissements prévus en 2018.

Le budget présente une marge d'autofinancement des comptes ordinaires de Fr. 2'917'400.00, des investissements nets de Fr. 5'365'300.00 et des amortissements de Fr. 2'441'000.00. En ce qui concerne les Services autofinancés, la marge d'autofinancement est de Fr. 1'399'900.00, les investissements nets de Fr. 2'459'600.00 et les amortissements de Fr. 954'600.00.

Répondant à une question de **Mme Eliane Pitteloud**, le Président fait savoir que l'endettement par habitant est d'environ Fr. 3'000.00, ce qui représente un endettement faible selon le Canton.

En réponse à une demande de **M. Antoine Fischer**, M. le cons. Hugo fait savoir que la totalité des travaux liés à la mise en place de conduites au Chemin Fama sera prise en charge par le fournisseur d'énergie. La Commune ne supportera que les frais liés au tapis bitumineux qui sera posé à la fin des travaux.

Suite à une intervention de **M. Pierre Pedroni**, le Président fait savoir que les frais d'entretien de la piscine seront entièrement à charge du Groupe Boas.

Répondant à **Mme Marie Josée Reuse**, le Président explique le long processus qui a amené les communes de Saxon et de Riddes à participer aux frais de construction de la future piscine prévue au Centre des Sources. Les deux communes s'étaient engagées dans le cadre des opérations financières liées au rachat du Home des Floralies. Le Groupe Boas avait contribué financièrement à l'acquisition par la Commune du bâtiment et des parcelles voisines pour un montant de Fr. 700'000.00. La Commune de Riddes avait versé une somme de Fr. 500'000.00 dans le cadre de cette opération et s'était également engagée à participer à hauteur de Fr. 200'000.00 aux frais de construction de la piscine qui sera propriété du Groupe Boas.

Répondant à une question de **M. Luc Poletti**, le Président fait savoir que le Canton a rattrapé le retard dans le cadre des arriérés de subventions dues à la Commune.

42.03 APPROBATION DU BUDGET 2019

Aucune autre question n'étant posée, le Président soumet le budget à l'approbation de l'Assemblée Primaire, laquelle l'adopte à l'unanimité, moins une abstention.

42.04 PLAN FINANCIER 2019-2022

Le Président donne quelques informations concernant le planning financier et relève les éléments essentiels suivants :

- le projet d'agrandissement de la salle polyvalente sur son côté Nord;
- la poursuite des travaux de remise en état périodique des chemins agricoles;
- les aménagements prévus au Chemin de la Plâtrière à réaliser sur deux ans, ceci pour des question financières et techniques;
- le remplacement de la conduite d'eau potable dans les secteurs de Louette et de la Pleyeux pour éventuellement construire une centrale de production d'énergie;
- la quatrième étape des travaux de remplacement des conduites d'irrigation dans le secteur d'Ecône;
- des tests d'éclairage public à effectuer à la Route des Pras Longs;
- la planification énergétique territoriale qui sera faite en collaboration avec la Commune de Riddes;
- l'étude menée avec le Canton en lien avec la problématique de la traversée de Gottefrey.

42.05 RÈGLEMENT RELATIF À L'ORGANISATION COMMUNALE EN CAS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES ET EXTRAORDINAIRES

M. le cons. Rhoner présente le projet de règlement. Il tient tout d'abord à remercier le Chef d'Etat Major en cas de Catastrophes, M. Raoul Vaudan, le Corps des Sapeurs-pompiers, qui durant l'année est intervenu une septantaine de fois pour des nids de guêpes, des accidents ou autres incendies, les employés des Travaux publics ainsi que le personnel de l'Administration communale. Il précise que ce projet de règlement a été soumis préalablement au Canton pour préavis.

Il donne connaissance des caractéristiques essentielles de ce règlement et des articles les plus significatifs.

Aucune question n'étant posée, ce règlement, soumis au vote, est accepté à l'unanimité des membres présents.

42.06 DIVERS

Répondant à une intervention de **Mme Eliane Pitteloud** concernant les problèmes de ramassage scolaire hors zone à bâtir, M. le cons. Birrer fait savoir que la Commune n'a aucune obligation de procéder au ramassage des enfants résidant hors zone à bâtir. L'Autorité ne fait qu'appliquer les dispositions prévues dans le Règlement Communal des Constructions.

M. Damien Pedroni se plaint du problème récurrent lié au parquage de véhicules devant son entreprise ou son habitation au Chemin des Ecoliers. M. le Vice-Président Dupont fait savoir que des contrôles seront effectués par la Police Intercommunale des Deux Rives et qu'en cas de nouveaux parquages illicites, il invite M. Pedroni à contacter immédiatement la PIDR.

Répondant à une question de **M. Charly Colomb** concernant sa demande de location des salles du Village lors d'enterrements, le Président fait savoir que le Conseil communal a privilégié l'économie locale, estimant que le rôle de la Commune n'était pas de faire concurrence aux établissements publics. D'autre part, la salle St-Félix ainsi que l'Espace Bouliac sont occupés durant la semaine par des sociétés sportives ou culturelles, de sorte

qu'une mise à disposition de ces locaux aux familles endeuillées occasionnerait d'importants problèmes de logistique pour ces sociétés.

Répondant à une question de **M. Antoine Fischer**, M. le cons. Veuthey fait savoir que le Service GastroVert est offert par la Commune en collaboration avec SATOM SA. Ces points de collecte sont financés par la taxe de base facturée aux citoyens.

M. Raymond Minger demande des renseignements concernant les écopoints. M. le cons. Veuthey précise ce qu'il faut entendre par écopoints, tout en précisant que l'alu, par exemple, peut être apporté à la déchetterie. Il fait savoir que chaque écopoint ne pourra pas être aménagé avec tous les conteneurs de tri. Il relève les frais importants que cela pourrait comporter, si les citoyens ne respectent pas les directives au niveau du tri des déchets.

M. Jean-Paul Guex demande des précisions concernant les matériaux déposés sur le terrain situé au Sud de l'usine AlpWater. Le Président lui répond que des négociations sont en cours pour signer un Droit Distinct et Permanent (DDP) avec une société intéressée par ce terrain. Répondant à une question au sujet de la 5G annoncée par Swisscom, il fait savoir que la Commune n'a reçu aucune information officielle à ce sujet et qu'il n'est pas au courant des problèmes de téléphonie provenant de l'antenne située sur la toiture de l'usine Alpwater.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h00. Il souhaite d'ores et déjà de joyeuses Fêtes de fin d'année aux membres présents et les invite à partager le traditionnel verre de l'Amitié.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Daniel Felley